

**Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 25 juin 2008 —
Otto/OHMI — L’Altra Moda (l’Altra Moda)**

(affaire T-224/06)

« Marque communautaire — Procédure d’opposition — Demande de marque communautaire figurative l’Altra Moda — Marque nationale figurative antérieure Alba Moda — Motif relatif de refus — Absence de risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 40/94 — Article 73 et article 74, paragraphes 1 et 2, du règlement n° 40/94 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d’une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires [Règlement du Conseil n° 40/94, art. 8, § 1, b)] (cf. points 32-36, 46)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l’OHMI du 16 juin 2006 (affaire R 793/2005-2) relative à une procédure d’opposition entre Otto GmbH & Co. KG et L’Altra Moda SpA.

Données relatives à l’affaire

Demandeur de la marque communautaire :	L’Altra Moda SpA
Marque communautaire concernée :	Marque figurative l’Altra Moda pour des produits des classes 3, 18 et 25
Titulaire de la marque ou du signe invoqué à l’appui de l’opposition :	Otto GmbH & Co. KG

Marque ou signe invoqué à l'appui de l'opposition :	Marque nationale figurative Alba Moda pour des produits de la classe 25
Décision de la division d'opposition :	Rejet de l'opposition
Décision de la chambre de recours :	Rejet du recours

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Otto GmbH & Co. KG est condamnée à supporter ses propres dépens ainsi que ceux de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) et de L'Altra Moda SpA.

**Arrêt du Tribunal (huitième chambre) du 25 juin 2008 —
Zipcar/OHMI — Canary Islands Car (ZIPCAR)**

(affaire T-36/07)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire verbale ZIPCAR — Marque nationale verbale antérieure CICAR — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 40/94 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou